
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 décembre 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe – Développement
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 1949

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 décembre 2018, en y retirant les articles 12.001, 30.001 et 30.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 1950

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 1951

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 1952

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à D.P.S. Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de sable en vrac, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 705 337,14 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17237;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1188161001

CE18 1953

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Serviforêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour les lots 1, 2 et 3 pour les travaux d'abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 139 913,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17305;
- 2 - d'autoriser une dépense de 113 991,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 113 991,39 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1188144002

CE18 1954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 839 274,38 \$, taxes et contingences incluses, pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements;
- 1- d'accorder à Hollywood Nettoyage Spécialisé, pour une période de 24 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 729 803,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17119;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1187286007

CE18 1955

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des deux ententes-cadres avec Groupe ABS inc. (CE15 2320) pour la fourniture de travaux de forages et d'essais spéciaux sur demande.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1183866002

CE18 1956

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze, de l'entente-cadre conclue avec Linde Canada Ltée (CG16 0014), pour la fourniture de gants de travail, nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 547 589,95 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 888 816,46 \$ à 1 436 406,41 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1186133003

CE18 1957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le renouvellement l'entente-cadre conclue de gré à gré avec Nortrax Québec inc. (CG16 0696), pour une durée supplémentaire de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour un montant estimé à 1 209 546,43 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat jusqu'à concurrence d'une facturation totale de 2 419 092,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1181541001

CE18 1958

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc., fournisseur unique, pour la période du 30 décembre 2018 au 29 décembre 2021, pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 016,55 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 10 octobre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1188057002

CE18 1959

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Novipro Inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un contrat de gré à gré pour l'entretien des logiciels IBM selon le programme Passeport Avantage du manufacturier, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 1 929 088,34 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion du CSPQ et tous documents relatifs pour l'adhésion au programme IBM Passeport Avantage, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1186871004

CE18 1960

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection du réseau d'égout de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 083 639,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17207;
- 2 - d'autoriser une dépense de 216 727,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187526023

CE18 1961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la cession du contrat se terminant le 31 mars 2019, accordé à Les Pavages Chenail inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour la saison hivernale (CM17 0321) à Construction DJL inc. filiale du Groupe Eurovia.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1184338001

CE18 1962

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour réaliser divers travaux dans la chaufferie principale du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une maximale de 396 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 1199939;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1185991003

CE18 1963

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 4 334 858,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke Est, du boulevard Tricentenaire à la 53^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 667 144,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187231067

CE18 1964

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 016 851,71 \$, taxes incluses, incluant les contingences au montant de 253 943,75 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 223 470,50 \$, taxes incluses, pour la construction de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau principal d'aqueduc;
- 2 - d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 539 437,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10272;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187908002

CE18 1965

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 059 977,72 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 977,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434310 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 101 997,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1187231070

CE18 1966

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 6 057 226,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 397 478,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441211;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187231069

CE18 1967

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 165 501,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Mordecai-Richler, située au 5434 avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 897 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5976;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1188183001

CE18 1968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 220 450,44 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Henri-Bourassa, située au 5400 boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 945 094,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5975;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1188183002

CE18 1969

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 300 602,14 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son annexe, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CG18 0190), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 901 806,41 \$ à 1 202 408,55 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187619002

CE18 1970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 313 825,08 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque de Saint-Michel, située au 601, rue François-Perreault, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'accorder à Procova inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 024 427,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5977;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1188183003

CE18 1971

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 3 ans, avec Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Infrastructel inc. firme ayant eu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1675 et selon les termes et conditions stipulé au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1186850012

CE18 1972

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de génie-conseil pour différents projets d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 821 151,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17224;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1184162001

CE18 1973

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 3 ans, avec Groupe ABS inc. pour des services de surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc. firme ayant eu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 815 685,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1681 et selon les termes et conditions stipulé au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1186850013

CE18 1974

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier l'entente actuelle de la Ville de Montréal avec la Corporation du Théâtre Outremont se terminant le 31 décembre 2018;

- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Corporation du Théâtre Outremont s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de la programmation culturelle au Théâtre Outremont couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, pour une somme maximale de 1 517 670 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 143 832,88 \$, par année, pour les années 2019, 2020 et 2021 en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le budget du Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1183205007

CE18 1975

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, le projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019, pour une somme maximale de 662 601,03 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1187438009

CE18 1976

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 2 - d'approuver les ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17217 ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
IGF axiom inc.	1 309 277,81 \$	36 mois	1
Groupe Intervia inc.	1 202 523,53 \$	36 mois	2
Les services EXP inc.	973 320,86 \$	36 mois	3
Axor experts-conseils inc.	830 119,50 \$	36 mois	4

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1187231080

CE18 1977

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse, la configuration et le développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 5 842 385,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17153 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1188057003

CE18 1978

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Kanva Architecture inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception de plans et devis pour la réfection des murs et des pochettes de plantation des écosystèmes du Biodôme, pour une somme maximale de 234 836,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17290;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 225,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.027 1186365004

CE18 1979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels, d'une durée de trente-six mois pour la fourniture sur demande de services professionnels en estimation de coûts de construction d'infrastructures urbaines pour différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats indiqués à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17287;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
GLT+ inc.	463 176,79 \$	36 mois	1
Consultants Legico-CHP inc.	431 397,70 \$	36 mois	2
TOTAL	894 574,49 \$		

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1182891002

CE18 1980

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour le projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Beupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 191 730,73 \$ à 364 193,23 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1187619003

CE18 1981

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Jonathan Villeneuve, artiste professionnel, faisant affaire sous le nom de 9387-3289 Québec inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Utopie » pour le projet d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, pour une somme maximale de 751 936,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1187637003

CE18 1982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, jusqu'au 31 décembre 2022, à titre gratuit;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la culture à signer, ladite convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1186868001

CE18 1983

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un prêt de 15 500 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant les 6 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 500 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 3 organismes du réseau PME MTL;
- 2 - d'approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 6 organismes visés, soit :
 - PME MTL Centre-Est
 - PME MTL Centre-Ouest
 - PME MTL Centre-Ville
 - PME MTL Est de l'Île
 - PME MTL Grand Sud-Ouest
 - PME MTL Ouest de l'Île
- 3 - d'imputer ces avances de fonds conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1185175005

CE18 1984

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de 9^e convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Burak inc. un espace à bureaux d'une superficie de 1870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2029, moyennant une dépense totale de 547 613,28 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1186025009

CE18 1985

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Corporation First Capital (Kirkland/Panama) inc. un espace d'une superficie de 6291 pieds carrés, situé au 2883, boulevard Saint-Charles, à Ville de Kirkland, pour les besoins du PDQ 1 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans et 15 jours, à compter du 13 février 2019, moyennant un loyer total de 2 519 466,10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de troisième convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1184069017

CE18 1986

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, à des fins de musée, deux immeubles d'une superficie totale 7 500 mètres carrés, situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, moyennant un loyer total de 218 006,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1184069019

CE18 1987

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiée aux entrepreneurs;
- 2 - d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville et les 6 organismes visés ci-après, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier :

PME MTL Centre-Est;
PME MTL Centre-Ouest;
PME MTL Centre-Ville;
PME MTL Est de l'Île;
PME MTL Grand Sud-Ouest;
PME MTL Ouest de l'Île.

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1185175003

CE18 1988

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 594 000 \$ au Conseil des Industries durables (CID) pour la reconduction du projet « Parcours développement durable Montréal » pour les années 2019 à 2021 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.037 1180881002

CE18 1989

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$, pour l'année 2018, à Montréal en Fêtes pour la réalisation de « Montréal en Fêtes et le spectacle du Nouvel An », dans le Vieux-Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'approuver un projet de protocole de soutien technique estimé à 50 000 \$ pour les deux volets de cet événement avec Montréal en Fêtes, selon les termes et conditions stipulés au projet de protocole;
- 4- d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Montréal en Fêtes 2018 »;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1181312001

CE18 1990

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 375 000 \$ pour l'année 2019 et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 50 000 \$ à Judo Canada pour la tenue du Grand Prix de judo qui aura lieu à Montréal du 5 au 7 juillet 2019;
- 2 - d'autoriser un virement de 375 000 \$, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la diversité sociale et des sports à cet effet;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1184141003

CE18 1991

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$, sur une période de quatre ans, à l'Institut Néomed pour la mise en oeuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) - phase 1;
- 2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1184300003

CE18 1992

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group (« C40 »), la Fondation David Suzuki et la Fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques ainsi que l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques;
- 2 - d'autoriser la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1187350001

CE18 1993

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les objets suivants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :

- les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:

- ouvrage composé d'éléments dits structuraux;
- pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;
- mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
- ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus. Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures. Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
- quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1184073001

CE18 1994

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2023, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'objet suivant, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :

- l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1186717007

CE18 1995

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1184631013

CE18 1996

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CM18 0671;
- 2 - d'attester que la Ville de Montréal :
 - s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
 - s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
 - confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
 - autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1188020004

CE18 1997

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte du bilan 2012-2018 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2 - d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1187898006

CE18 1998

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1187661003

CE18 1999

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal, pour un mandat de trois ans se terminant en décembre 2021, les personnes suivantes :
 - Monsieur Frédéric Dejean, en remplacement de Madame Romy Schlegel, et
 - Monsieur Juste Rajaonson, en remplacement de Madame Doina Sparionoapte;
- 2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au sein du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1187968004

CE18 2000

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou remplacer les personnes suivantes au sein des différentes commissions des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Yves Courchesne, Directeur des finances et trésorier, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans; et
- nommer M. Yves Tardivel, Chef de division - Division de la rémunération, en remplacement de Mme Anne Bergeron qui a pris sa retraite, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de M. Gilbert Tougas pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat M. René Delsanne à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Gilbert Tougas pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat M. André Pelletier à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Division du secrétariat des commissions, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Normand Lapointe, Directeur adjoint - Direction générale, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de Mme Francine Laverdière, Directrice du budget et de la planification financière et fiscale, pour une durée de 3 ans; et
- nommer M. Yves Tardivel, Chef de division - Division de la rémunération, en remplacement de Mme Anne Bergeron qui a pris sa retraite, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1183720002

CE18 2001

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de fourniture et d'installation de deux duos (déchets/recyclage) semis-enfouis au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Adopté à l'unanimité.

30.011 1185186001

CE18 2002

Il est

RÉSOLU :

de mandater :

- 1 - le Service du développement économique d'analyser périodiquement les besoins des entreprises et de poursuivre ses initiatives pour renforcer ses services de première ligne aux entrepreneurs (R-5);
- 2 - le Service du développement économique, le Service de la mise en valeur du territoire et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et la Société de transport de Montréal de poursuivre les initiatives afin d'améliorer la mobilité vers les pôles d'emploi plus excentrés (R-13);
- 3 - le Service du développement économique, le Laboratoire d'innovation urbaine ainsi que le Service de l'approvisionnement d'analyser les dispositions en vigueur afin de favoriser toute initiative par la Ville propice à favoriser le développement et l'utilisation, en respect des règles applicables, de certains produits novateurs fabriqués par les entreprises manufacturières (R-21);

- 4 - le Service du développement économique d'effectuer une analyse de l'ensemble des réseaux des Fab Labs afin d'en maximiser les retombées notamment pour le secteur manufacturier innovant (R-23);
- 5 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.012 1183430016

CE18 2003

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA18 27 0342 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le déploiement du service de patrouille d'aqueduc afin de desservir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à compter du 1^{er} janvier 2019, les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'approuver l'augmentation des charges inter-unités aux quatre arrondissements concernés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1181610012

CE18 2004

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la bonification, pour une somme de 1 393 586 \$, du volet « Subventions à la rénovation des immeubles commerciaux » du Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine;
- 2- d'ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2020 à 2027, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1187796005

CE18 2005

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception du versement de redevances de 894,23 \$, provenant du Groupe Ville-Marie Littérature inc. (Groupe SOGIDES inc.), pour la publication « Promenades historiques à Montréal »;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1183617003

CE18 2006

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire alloués au PRAM-Sainte-Catherine – volet réalisation d'activités de projets mobilisateurs, pour les années 2018, 2021 et 2022;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 2,1 M\$ à l'arrondissement de Ville-Marie pour le déploiement d'un projet d'animation aux abords du chantier Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1187796007

CE18 2007

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, soit un montant de 56 510 416,33 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1183894004

CE18 2008

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales, soit un montant de 155 970 142,56 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1183894005

CE18 2009

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à porter en appel le jugement rendu le 5 novembre 2018 par la Cour supérieure dans le dossier Société québécoise des infrastructures c. Ville de Montréal et Procureur Général du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1184957003

CE18 2010

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une poursuite en dommages-intérêts contre Hydro-Québec représentant les coûts supplémentaires engagés par la Ville de Montréal en raison de la découverte en avril 2016, lors de travaux dans l'axe de la voie de service du métropolitain ouest, entre l'avenue Champchevrier et le boulevard du Haut-D'Anjou, d'un massif électrique non identifié ni localisé et appartenant à Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1186440006

CE18 2011

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser les règlements hors cour du recours de deux actions en dommages intentées par Aviva, compagnie d'assurances du Canada et Axa Assurances inc., l'autre par Place Dorchester Ari Holdings Ltd contre la Ville de Montréal au montant de 145 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Chantal Bruyère, les chèques suivants :
 - 62 140 \$ à l'ordre de Bélanger Sauvé en fidéicommiss;
 - 82 860 \$ à l'ordre de Metcap Living Management inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1183219015

CE18 2012

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA18 26 0340 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 3 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits d'un montant total de 1 725 990,78 \$, taxes incluses, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une jauge à arbres et divers travaux pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau–Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1181035010

CE18 2013

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal l'adoption, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011), et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011);
- 3 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1180607007

CE18 2014

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1183599006

CE18 2015

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1188168001

CE18 2016

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 \$ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 \$ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1184060001

CE18 2017

Vu la résolution CA18 09 0244 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 12 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1184039012

CE18 2018

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement numéro 797-1 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin de remplacer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement numéro 533-71 modifiant le Règlement de zonage numéro 533 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 3- d'approuver le Règlement numéro 535-14 modifiant le Règlement de lotissement numéro 535 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 4- d'approuver le Règlement numéro 798-2 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 798 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 5- d'approuver le Règlement numéro 734-2 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 734 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord afin d'assurer la conformité au PPU du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 6- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1182622003

CE18 2019

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'intégration des postes de quartier 24 et 26 du Service de police de la Ville de Montréal et approuver la nouvelle structure.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1182748004

Levée de la séance à 11h 25

70.001

Les résolutions CE18 1949 à CE18 2019 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Sylvain Ouellet
Vice-président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville